

# Coupon réponse

## Calendrier des Manifestations

*Ce calendrier prend en compte les manifestations organisées par les associations et les communes. Elles doivent être ouvertes à tout public et avoir lieu sur le territoire de la Communauté de Communes exclusivement.*

Nom de l'association : .....

Commune : .....

Président ou personne responsable : .....

Adresse : .....

tél. : .....

Titre de la manifestation : .....

Date : .....

Lieu et horaire : .....

Contenu exact de la manifestation : .....

(barrer la mention inutile) Gratuit Payant (prix : )

Autre(s) information(s) à indiquer : .....

### **Six calendriers des manifestations sont édités chaque année.**

Vous pouvez transmettre toutes vos dates pour l'année en janvier (si vous avez toutes les informations) sinon au plus tard :

- le 1er décembre pour le calendrier de janvier, février.
- le 1er février pour le calendrier de mars, avril.
- le 1er avril pour le calendrier de mai, juin.
- le 1er juin pour le calendrier de juillet, août.
- le 1er août pour le calendrier de septembre, octobre.
- le 1er octobre pour le calendrier de novembre, décembre.

Merci de bien vouloir communiquer vos renseignements à :

**Communauté de Communes des deux Vallées**  
**Service Tourisme - Aurore Beaufiles**  
**9 rue du Maréchal Juin - BP 9 - 60150 Thourotte**  
**tél. : 03 44 96 31 00 - fax : 03 44 96 31 01**

